



## ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

### PROJET OIBT 10/95 REV. 2

« Evaluation des essais sylvicoles des essences indigènes de reboisement pour la production de bois d'œuvre en vue du développement des plantations forestières au Gabon »

**ETUDE SUR  
L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE  
DES BOIS D'ŒUVRE DU GABON :  
SITUATION ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

DIRECTION DES INVENTAIRES, DES AMENAGEMENTS  
ET DE LA REGENERATION DES FORETS

DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

MINISTERE DES EAUX ET FORETS , DE LA PECHE ET DU REBOISEMENT ,  
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



REPUBLIQUE GABONAISE

Février 2000

Please register the  
titles of these reports  
on our database  
then file in BOX  
PD 10/95 Rev. 2 (F)

Thanks  
13/4-2000  
Technical Report  
Publ. 27 Mar '00  
ADRES  
DB / 21 Apr. 100

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I HISTORIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE GABONAISE.....</b>	<b>3</b>
<b>II IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER.....</b>	<b>4</b>
2.1 Etendue et types de forêts.....	4
2.2 Potentialités et estimations des réserves.....	5
2.3 Contribution actuelle dans l'économie nationale.....	6
2.3.1 Balance des paiements.....	7
2.3.2 Emploi.....	7
2.3.3 Effets de l'exploitation forestière sur d'autres activités.....	7
<b>III CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE FORESTIERE.....</b>	<b>8</b>
3.1 Prédominance de l'Okoumé.....	8
3.2 Faible niveau de transformation.....	9
3.3 Etroitesse du marché intérieur.....	9
3.4 Deux circuits de commercialisation.....	9
<b>IV SECTEURS D'ACTIVITES FORESTIERES.....</b>	<b>10</b>
4.1 Exploitation forestière.....	10
4.1.1 Entreprises forestières .....	10
4.1.2 Production forestière nationale .....	12
4.1.3 Production gabonaise dans le monde .....	13
4.2 Secteur industriel.....	13
4.2.1 Production de sciage.....	13
4.2.2 Production de placage et contreplaqué.....	15
4.2.3 Place des produits transformés gabonais dans le monde.....	15
4.3 Commercialisation.....	16
4.3.1 Evolution des exportations des bois gabonais.....	16
4.3.2 Marché international des bois gabonais.....	18
<b>V STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER GABONAIS....</b>	<b>18</b>
5.1 Engagements internationaux.....	18
5.2 Objectifs de la nouvelle politique forestière.....	19
5.3 Reforme du contexte juridique.....	19
5.4 Principaux axes de développement de la politique forestière.....	20
5.4.1 Politique sur l'aménagement.....	20
5.4.2 Mise en œuvre de la stratégie sur l'aménagement.....	20
5.4.3 Politique sur l'industrialisation.....	21
5.4.3.1 Objectifs.....	21

5.4.3.2 Révision des échéances.....	22
5.4.3.3 Conditions indispensables au développement du secteur industriel.....	22
5.4.3.3.1 Renforcement des investissements.....	22
5.4.3.3.2 Application de la réglementation.....	22
5.4.4 Développement du commerce du bois.....	23
5.5 Politique de formation et de recherche.....	24
<b>VI PERSPECTIVES.....</b>	<b>25</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>

## ANNEXES

- 1- Liste des documents consultés
- 2- Statistiques des exportations SEPBG 1990-1998
- 3- Courbes de l'évolution des principales essences de bois d'œuvre

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Répartition du territoire par type de végétation.....	4
Tableau 2 :	Estimation des réserves en bois.....	6
Tableau 3 :	Balance des paiements.....	7
Tableau 4 :	Répartition des permis par catégories.....	11
Tableau 5 :	Evolution de la production.....	12
Tableau 6 :	Grumes de sciage et placage.....	13
Tableau 7 :	Consommation locale de bois brut.....	14
Tableau 8 :	Volume de contreplaqué transformé.....	15
Tableau 9a :	Sciage.....	16
Tableau 9b :	Production placage et contreplaqué.....	16
Tableau 10 :	Evolution des exportations de bois.....	16
Tableau 11 :	Evolution en pourcentage du marché de l'okoumé et ozigo.....	17
Tableau 12 :	Principaux importateurs de grumes gabonaises.....	17
Tableau 13 :	Exportation de bois transformés.....	18

## AVANT PROPOS

Le présent rapport constitue un résultat attendu dans le cadre du projet PD 10/95 F Rév.2 intitulé « Evaluation des essais sylvicoles des essences indigènes de reboisement pour la production de bois d'œuvre en vue du développement des plantations forestières au Gabon », financé par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) sur la demande du Gouvernement gabonais.

L'objectif de ce projet est d'obtenir une information statistiquement fiable sur la croissance des essences de bois d'œuvre en plantation et de faire un bilan sur leur comportement sylvicole en vue de définir une politique d'actions de reboisement et de sylviculture au Gabon.

Ce document s'inscrit dans le cadre du mandat de l'expert national qui avait la mission de présenter un rapport sur la situation commerciale des bois d'œuvre et les perspectives de développement des ressources forestières du Gabon. Il s'agissait de faire une analyse de l'évolution du secteur forestier, en étudiant particulièrement la production, la transformation et l'exportation des produits forestiers gabonais.

La ressource forestière gabonaise est importante. Son utilisation se développe d'année en année contribuant de manière très significative au développement du pays. Son apport dans l'économie nationale devrait s'accroître davantage, à condition que soit mise en place une politique volontariste de développement industriel de la filière. Cette politique implique également la mise en application du processus d'aménagement durable des forêts qui a été engagé car, aussi abondantes soient-elles, les ressources forestières gabonaises ne sont pas inépuisables. Pour ce faire, l'Administration forestière se doit de concrétiser toutes les actions initiées depuis quelques années; le développement du secteur est à ce prix.

## INTRODUCTION

Jusqu'en 1970, la forêt constituait la première richesse du Gabon avant que le pétrole ne vienne la détrôner. Elle reste toujours l'une des principales bases économiques par sa contribution très significative au développement économique et social du pays.

Le Gabon compte environ 22 millions d'hectares de forêts qui produisent près de 2,5 millions de mètres cube de bois. A peine 8% est transformé localement et le reste est exporté en grumes.

La forêt qui occupe 85% des 267.667 Km<sup>2</sup> du territoire, place le Gabon, avec un peu plus de un million d'âmes, parmi les premiers pays d'Afrique pour ce qui est de la surface par habitant, soit 19,3 hectares par personne.

En raison de la faible densité de la population, la forêt gabonaise subit une dégradation limitée, contrairement à ce que l'on observe dans de nombreux pays africains à forte pression démographique.

Alors que le volume de bois exporté s'accroît d'année en année, la transformation locale stagne, voire même recule. Cette situation est contraire à la politique d'industrialisation du secteur forestier sur laquelle le pays compte pour assurer son développement.

Compte tenu de son importance, de sa répartition sur l'ensemble du territoire nationale et vu l'impact social qu'elle est susceptible d'avoir sur les populations, notamment par la création d'emplois, la forêt devrait être considérée comme une ressource stratégique car elle constitue l'avenir du Gabon.

Le nouveau contexte international, marqué par la nécessité de gérer de manière durable les ressources naturelles en général et les ressources forestières en particulier, a conduit les autorités à réexaminer de fond en comble les problèmes du secteur afin de lui donner une nouvelle impulsion à la hauteur de son importance.

C'est pourquoi, depuis quelques années, le Gouvernement s'est engagé dans une politique volontariste pour étudier les voies et moyens permettant le développement de ce secteur, en axant les priorités de sa politique sur, d'une part l'aménagement des forêts et, d'autre part, l'industrialisation de la filière bois.

Le présent rapport fait une analyse de la situation économique du secteur forestier du pays et présente les perspectives de développement du secteur à plus ou moins brève échéance.

## I HISTORIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE GABONAISE

L'économie forestière gabonaise est née vers 1896, date de la mise sur le marché de la première grume d'Okoumé. Ce fut le départ d'une activité qui a fait du Gabon un des grands pays forestiers d'Afrique et dont la ressource a assuré depuis des décennies son développement. Il continue à jouer un rôle économique très important. Il a fallu attendre 1946 pour voir la mise en place des premières dispositions réglementant cette activité dans les colonies françaises. Son évolution tient à deux causes essentielles: l'amélioration des méthodes d'exploitation et l'évolution des techniques de déroulage.

En effet, l'activité forestière a été pendant longtemps réalisée dans la première zone forestière", région côtière ou le faible relief, la proximité de la mer et l'abondance des cours d'eau facilitent le transport et le flottage des bois jusqu'au lieu d'exportation et de transformation..

Cantonnée à l'origine à proximité des cours d'eau jusqu'où l'on pouvait faire glisser les bois à l'aide des leviers, l'activité s'est éloignée vers l'intérieur grâce à l'introduction des voies ferrées sommaires qui se déplaçaient en même temps que l'exploitation forestière.

L'apparition des treuils fixes, puis de tracteurs à pneus, engins à chenilles et des grumiers modernes révolutionnèrent les méthodes d'exploitation en facilitant la création des routes, le débardage des billes et le transport des grumes, permettant ainsi d'atteindre des zones que le relief accentué interdisait à la voie ferrée.

En 1993, la forêt gabonaise fut divisée en deux zones d'exploitation. La première a été parcourue plusieurs fois. la deuxième a été accessible il y a seulement quelques années grâce aux moyens modernes & exploitation et surtout à la réalisation du chemin de fer Transgabonais.

Afin de connaître les ressources forestières de la deuxième zone, le service forestier entreprit dès 1949 des prospections dans le bassin de la Ngounié, de la Nyanga et du Haut-Ogooué. C'est à la suite de ces travaux que les forêts avaient été attribuées aux grandes entreprises, plus aptes à la mise en valeur de cette zone, tandis que la première était réservée aux nationaux depuis 1962.

Les progrès techniques en matière de déroulage des bois constituent le deuxième facteur qui a permis l'évolution de la croissance de l'économie forestière gabonaise, marquée par la fabrication de contreplaqué obtenu par collage à fibres croisées de plusieurs feuilles de déroulage. L'Okoumé, grâce à ses qualités technologiques exceptionnelles s'imposa comme l'une des meilleures essences de déroulage, place quelle détient encore.

Cependant, le perfectionnement des machines a permis d'augmenter les essences à dérouler dans le monde. Ce qui a provoqué la première crise &Okoumé car concurrencé par les bois asiatiques.

La primauté de l'Okoumé dans le déroulage et la fabrication du contre-plaqué ont favorisé son exploitation au dépend des autres essences dites "bois divers". Leur exploitation n'a été qu'en appoint à celle de l'Okoumé. Depuis une vingtaine d'années, l'exploitation des bois divers a connu un essor considérable. Ils constituent pour beaucoup de sociétés une part importante de leur production.

Depuis le début de l'année, la crise asiatique a conduit le Gouvernement gabonais à interdire momentanément l'exploitation de l'Okoumé. La mesure vient d'être partiellement levée en Octobre dernier.

## II IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER

### 2.1 Etendue et Types de forêts

La forêt couvre 85% de la superficie totale du pays. 15% seulement est constitué des zones non forestières comprenant principalement les savanes (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition du territoire par type de végétation

Catégorie (%)	% du Total	Végétation	Superficie (Millions ha)
Non forestières 15		Savanes, marécage, mangroves, villes	4.100.000
		Cultures industrielles	13.000
Forestière 85	0.2	Cultures traditionnelles	60.000
	8.0	Jachères et forêts secondaires	2.000.000
	39.0	Forêts exploitées	10.500.000
	37.0	Forêts non exploitées	10.000.000
	0.1	Reboisement	31.000
<b>Total</b>	<b>84.3%</b>	-	<b>26.704.000</b>

Source : DIARF

Comme on peut le constater dans la carte 1, le Gabon est un pays forestier par excellence. Malgré son apparente uniformité, la forêt gabonaise peut être classée en fonction des critères botaniques. De nombreux auteurs ont ainsi proposé plusieurs classifications qui se résument grosso-modo en quatre types suivants (carte 2):

- La forêt côtière constituée dans sa majorité par des peuplements d'Okoumé;
- les forêts du centre qui occupent tout le bassin sédimentaire, et les parties montagneuses;
- les forêts du sud du Gabon
- les forêts du Nord et Nord-est qui sont de types intermédiaires entre la forêt sempervirente et semi-décidue. L'Okoumé disparaît pour laisser la place à l'Ayous et au Limba.

## 2.2 Potentialités et estimations des réserves

Le volume total en bois d'œuvre sur pied de la forêt gabonaise est estimé à plus de 1,5 milliard de m<sup>3</sup>. Le potentiel commercialisable est évalué à plus de 400 millions de m<sup>3</sup>.

Comme on peut le constater dans le tableau 2, l'Okoumé représente environ le 1/3 des réserves. La place des bois divers reste globalement très importante puisqu'ils constituent les 2/3 du potentiel.

Si l'on considère que la croissance annuelle de la forêt gabonaise est de 1 à 1,5 m<sup>3</sup>/ha, on peut évaluer l'extraction sur les 8 millions d'hectares environ attribués actuellement à plus de 8 et 12 millions m<sup>3</sup> par an. Ce qui est largement au-dessus du volume actuellement exploité et qui plafonne autour de 3 millions de m<sup>3</sup> par an. On peut conclure que la forêt gabonaise n'est pas exploitée à son optimum.

Tableau 2: Estimations des réserves en bois

Nom commercial	Nom scientifique	Volume (Millions m <sup>3</sup> )
Okoumé	<i>Aucoumea klaineana</i>	130
Andoung	<i>Monopetalanthus sp</i>	50
Ozigo	<i>Dacryodes buetteneri</i>	40
Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>	25
Tali	<i>Erythrophleum ivorensis</i>	40
Azobé	<i>Lophira alata</i>	25
Limba	<i>Terminalia superba</i>	30
Padouk	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	15
Bahia	<i>Mitragyna ciliata</i>	7
Niové	<i>Staudtia stipitata</i>	10
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>	11
Douka	<i>Tieghemelle africana</i>	6
Kévazingo	<i>Guibourtia tessmannii</i>	13
Olon	<i>Fagara heitzii</i>	10
Tchitola	<i>Oxystigma oxyphyllum</i>	7
Kosipo	<i>Entadrophragma angolensis</i>	5
Autres (Acajou, etc.)		30
Essences nobles de la partie Nord-Est : Abeum, Abing, Abam, Ayous, Mbebam, Ekoune, Manil, etc.		80
<b>Total</b>		<b>454</b>

Source : DIARF (1995)

### 2.3 Contribution actuelle dans l'économie nationale

La forêt constitue l'un des secteurs ayant des activités réparties sur la presque totalité du territoire national. L'exploitation forestière a permis dans certaines parties du pays la création de voies de communication et le désenclavement de plusieurs localités. Le bois constitue l'un des moteurs de l'économie nationale et est avec le pétrole et le manganèse, les trois principaux secteurs qui dominent l'activité économique du Gabon.

La part de la filière bois dans l'économie semble bien modeste si l'on prend comme référence le P.I.B. En effet, la valeur ajoutée moyenne de la filière ne dépasse guère 3%. Elle a atteint exceptionnellement 4,05% en 1994 si on considère le P.I.B. marchand hors pétrole. Avec la crise du bois que connaît le pays depuis le début de l'année 1998, cette situation devrait s'aggraver davantage.

Ce faible pourcentage que représente la filière bois occulte son importance réelle dans l'économie nationale. En fait, il indique plutôt une situation générale caractérisée par l'absence de diversification de l'économie dont la stabilité financière dépend essentiellement du pétrole. Ainsi, pour apprécier l'importance réelle du secteur forêt dans l'économie nationale, il faut utiliser d'autres indicateurs.

### 2.3.1 Balance des paiements

Malgré le rôle dominateur du secteur pétrolier, les produits du bois constituent un élément essentiel et stabilisant dans la balance des paiements. En effet, en dépit d'un solde global très fluctuant, le bois fourni chaque année environ 50 Milliards de FCFA, contribuant ainsi de manière très avantageuse au solde commercial de la balance des paiements du pays (tableau 3). En plus, comme la filière bois est orientée vers l'exportation, elle possède une capacité d'enrichissement très élevée. Les importations de bois étant presque nulles, la filière permet d'engranger des rentrées de devises extrêmement importantes.

Tableau 3 : Balance des paiements

<b>Rubrique</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
Exportation (fob)	518,7	675,7	632,7	613,5
Pétrole	374,3	374,3	517,0	497,1
Bois	49,3	61,2	50,6	52,1
Manganèse	60,2	55,0	47,7	43,5
Uranium	21,2	14,5	13,3	11,2
Divers	13,1	3,9	4,0	8,9
Importations	239,8	210,2	235,4	230,0
<b>SOLDE COMMERCIAL</b>	<b>278,9</b>	<b>210,2</b>	<b>235,5</b>	<b>230,0</b>

Source : Direction Générale de l'Economie

### 2.3.2 Emploi

Ce secteur emploie près de 10.000 travailleurs se plaçant ainsi au premier rang des employeurs au Gabon. L'étude de la DGSEE 1994, puisque c'est la plus récente, montre que le niveau de la masse salariale de la filière est intéressante car le taux de la distribution globale des revenus salariaux se situe autour de 4%. Elle peut dépasser 6% certaines bonnes années. Ce chiffre qui entraîne une sur pondération de la masse salariale par rapport à la valeur ajoutée constitue une caractéristique de la filière bois.

### 2.3.3 Effets de l'exploitation forestière sur d'autres secteurs d'activités

Comme on peut le voir, la forêt participe activement à l'intégration nationale difficilement quantifiable, mais très palpable du fait de son activité assez bien répartie sur l'ensemble du territoire.

Une étude réalisée par le Ministère de la Planification et de l'économie en 1995 a montré que les effets induits par la filière bois sont de deux types. D'une part les effets amonts qui concernent les transports, le commerce et les services et d'autre part, les effets avals qui intéressent les revenus des ménages, les recettes fiscales et les investissements.

Les différentes simulations ont démontré que l'effet multiplicateur de la filière sur l'économie est très fort et résulte de son intégration profonde vis à vis des autres secteurs de l'activité nationale.

### III CARACTERISTIQUES DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

#### 3.1 Prédominance de l'Okoumé

La forêt gabonaise est caractérisée par la dominance d'une essence, l'okoumé qui occupe presque la totalité du territoire national. Il forme des peuplements presque purs avec un potentiel estimé autour de 130 millions m<sup>3</sup>, soit le tiers des réserves. Il représente plus de 80% de la production totale de bois dont plus de 70% est exportée.

Du fait de ces qualités très recherchées par l'industrie du déroulage, cette essence subit depuis plusieurs décennies, une surexploitation aussi bien quantitative que qualitative. De ce fait, on observe un certain appauvrissement, notamment dans la première zone où les volumes sont en net recul. Alors qu'on pouvait facilement récolter plus de 20 m<sup>3</sup> par hectare il y a quelques années, actuellement on peut espérer n'obtenir qu'à peine 5 m<sup>3</sup>.

Cet appauvrissement ne provient pas du recul de la forêt, mais de la mauvaise reconstitution naturelle des peuplements car les conditions ayant permis aux forêts naturelles actuelles d'Okoumé de se développer ne sont plus qu'imparfaitement réunies.

En effet, l'Okoumé est une essence de lumière qui se régénère dans des trouées créées, soit naturellement, soit artificiellement. Ces trouées doivent avoir un minimum d'un quart d'hectares, sinon les Okoumés sont étouffés par les adventices.

L'étude de la dispersion de l'Okoumé dans son aire naturelle a montré que la principale cause de son expansion provient des cultures vivrières. Ces peuplements naturels ont donc pu s'étendre grâce à la dispersion des cultures. Depuis, les zones forestières se sont dépeuplées en faveur des villes.

Les facteurs de régénération de l'Okoumé ne sont donc plus entièrement remplis. La régénération qu'on pouvait espérer par l'exploitation forestière (quelques pieds à l'hectare) ne permet pas de créer de grandes trouées pour assurer une véritable régénération.

La seule possibilité reste la colonisation des savanes, lorsqu'elles sont protégées. Ainsi de nombreuses savanes incluses se sont refermées avec des peuplements purs.

Sous la canopée l'Okoumé ne se développe pas. Ainsi, on peut observer des forêts, naguère, riches en Okoumé devenues pauvres. Malgré la présence de quelques

semenciers, on n'observe aucune régénération satisfaisante. P y a lieu de S'inquiéter sur le devenir de cette essence.

### 3.2 Faible niveau de transformation

Le niveau actuel de développement de l'industrie de première transformation n'est pas satisfaisant. Les produits transformés sont en nombre et en volume très limités. Le taux de transformation actuel est estimé à moins de 7%. Il est l'un des plus faibles du continent si on le compare avec ceux des pays voisins tels le Cameroun (40%) et le Ghana (60%).

Cette situation peu honorable de l'industrie de transformation gabonaise résulte de plusieurs facteurs. A quelques exceptions près, les installations industrielles sont peu automatisées. Dans de nombreux cas, elles sont obsolètes donc incapables d'affronter la compétition internationale si aucun investissement important n'est réalisé.

Mis à part l'Okoumé pour lequel des quantités suffisantes de placages peuvent être produites pour satisfaire la demande dans les qualités exigées, les autres essences très recherchées sur le marché international n'existent qu'en quantité moindre.

Du fait de la faiblesse de la structure de première transformation, les unités de deuxième transformation sont restées au niveau artisanal. Elles sont peu productrices et ne peuvent pas fournir des produits de qualité qu'exigent les marchés extérieurs.

### 3.3 Etroitesse du marché intérieur

La consommation intérieure du bois est limitée par la faible population du Gabon qui ne peut pas absorber une quantité importante de la ressource. Ceci explique en partie le faible développement industriel de ce secteur, et par le fait même risque de constituer dans l'avenir un véritable frein.

### 3.4 Deux circuits de commercialisation

L'économie forestière gabonaise est également caractérisée par le rôle principal de la Société National des Bois du Gabon (S.N.B.G.) qui a le monopole de la commercialisation de l'Okoumé et de l'Ozigo, tandis que les autres essences sont en commerce libre par les exploitants eux-mêmes.

## IV SECTEURS D'ACTIVITES FORESTIERES

### 4.1 Exploitation de la forêt

L'exploitation de la forêt gabonaise est divisée en trois zones de production de bois. La première couvre environ 5 millions d'hectares et s'étend sur le bassin côtier; zone de prédilection de l'Okoumé, du fait de son abondante régénération naturelle. De part son accessibilité, elle est réservée aux nationaux afin de favoriser leur insertion dans le secteur forestier. Cependant, l'abattage inconsidéré de petits bois entraîne un gaspillage qui risque à terme d'appauvrir cette forêt d'où des mesures de sauvegarde actuellement envisagée par les autorités.

La deuxième zone qui comprend le reste de la forêt gabonaise, est caractérisée par des conditions d'exploitation particulièrement difficiles. Elle n'est exploitable que par des entreprises ayant des moyens financiers et matériels importants.

A ces deux zones principales, il faut distinguer la "zone d'attraction du chemin de fer" (ZACF) qui inclut des lots superficiels le long du chemin de fer Transgabonais.

#### 4.1.1 Entreprises forestières

L'exploitation forestière est assurée par deux types d'entreprises:

- des sociétés européennes qui opèrent depuis longtemps dans le pays;
- des entreprises asiatiques arrivées il y a deux à trois;
- des exploitants individuels nationaux.

Le groupe des sociétés européennes est constitué par :

- des entreprises, filiales de grands groupes français qui se sont installées au Gabon depuis longtemps. Il s'agit de Rougier, Leroy, Lutexfo et la Compagnie Equatoriale des Bois (CFB). On compte également une entreprise publique, la Compagnie Forestière du Gabon (CFG) dont la totalité de la production est utilisée par sa propre usine de déroulage.
- une trentaine de sociétés privées et gérées par des expatriés.

Les investisseurs asiatiques représentent des groupes de sociétés malésiennes qui ont racheté d'anciennes concessions appartenant à des entreprises françaises. Il s'agit de *Rumbunan Hijau, Aki, Idriss et Macbi Group, Timbermaster et Tafu pan Pacific et Yayasan Sabah et KAIW*.

En 1998, la superficie totale Occupée par ces sociétés était estimée à près de 3 millions d'hectares. Elles ont été attiré par la politique d'exportation des grumes particulièrement libre au Gabon alors qu'elle est contingentée dans les pays asiatiques, notamment en Malaisie et en Indonésie.

- de petits exploitants nationaux dont les permis dépassent rarement 5.000 hectares.

La nature de ces entreprises diffèrent considérablement d'un type à l'autre. Cette différence s'observe clairement au niveau de la production forestière. Les premières entreprises constituées de grands groupes sont dotées de matériels considérables. Elles opèrent essentiellement dans la deuxième zone et produisent plus de 70% du volume de bois. La deuxième catégorie est constituée d'exploitation moyenne pour une production variant de 20 à 25%. La troisième regroupe des nationaux avec une production qui dépasse rarement 5% du volume, compte tenu de leur niveau d'investissement très faible. Leur production s'est considérablement réduite au fil des ans, alors quelle représentait dans les années 70 environ 37% du volume total.

Il faut ajouter dans cette répartition, les coupes familiales qui sont très marginales, attribuées aux populations rurales afin de tirer profit des forêts autour de leur village. Les coupes sont appelées à disparaître dans la nouvelle loi car elles n'ont aucun impact positif sur l'économie. E s'agit du bois de très basse qualité, ne rapportant aux propriétaires que 5 à 10% du revenu total de l'exploitation du bois.

Ces entreprises se partagent **8.647.900** ha divisés en:

- permis temporaires d'exploitation(P.T.E.) ;
- permis industriels dont l'attribution est assujettie à la création d'une usine de transformation(P.I.) ;
- permis de la zone d'attraction du chemin de fer(Z.A.C.F.) ;

Tableau 4: Répartition des permis par catégorie

Catégorie	Nombre de Permis	Superficie (ha)
I et II	235	6.569.910
III	32	2.077.990
Total	267	8.647.900

Source : Direction Production Forestière (1998)

#### 4.1 2 Production forestière nationale

En 1997, la production forestière globale gabonaise a atteint un nouveau record, soit 2,775 millions de mètres cubes. Depuis 1994, elle connaît une évolution croissante qui se manifeste par une hausse moyenne de 15% en 1997 par rapport à 1996. Cette moyenne cache de grandes disparités entre les groupes d'essences.

En effet, on note une progression de l'Okoumé de 3,2%. Celle de l'Ozigo est de 26,6% alors que les bois divers ont connu une hausse spectaculaire de 54,5% (tableau 5).

Cette bonne situation du bois résulte du marché qui a été très favorable. Elle est due également à l'amélioration du système d'évacuation ferroviaire des grumes qui a amené les opérateurs à reprendre l'exploitation de leurs chantiers abandonnés les années antérieures en raison des difficultés de l'Office du Chemin de Fer (OCTRA).

Malheureusement en 1998 les perspectives sont moroses. Si on considère les 9 premiers mois de 1998, on peut noter une chute de la production de plus de 50% en Okoumé particulièrement par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique par l'arrêt de l'exploitation de cette essence, décidé par le Gouvernement à cause de sa mévente sur le marché asiatique.

Tableau 5 : Evolution de la production (X1000 m<sup>3</sup>)

Essence	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Okoumé/Ozigo	1136,6	820,0	1010,0	1600,0	1666,7	1842,0	200,7	2093,0	847,0
Bois divers	440,0	430,0	400,0	400,0	460,0	546,0	506,0	782,0	506,0
Total	1576,6	1250,0	1410,0	2000,0	2126,8	2388,0	2513,0	2775,0	1353,0
Ok-Ozi/Toatl (%)	72,1	65,6	71,6	80,0	78,3	77,1	79,0	75,4	62,6

Sources: DIARF, tableau de bord de l'économie gabonaise, SEPBG, et SNBG (1998)

\*: chiffres des 9 premiers mois

L'analyse du tableau 6 montre également que les essences diverses ne rentrent que pour une faible partie dans la production forestière gabonaise, soit à concurrence de 20 à 30% en moyenne. En fait, l'abondance de l'okoumé semble constituer un frein à l'évolution des autres essences. En effet, la facilité de récolte et de commercialisation de l'okoumé occulte la mise en valeur de nombreuses autres essences rencontrées dans les forêts gabonaises, si bien que très peu de connaissances sur la biologie et la technologie de ces bois sont connues.

Les P.T.E. produisent 48,5% du volume de bois, Les permis Z.A.C.F, 41,5%, les P.I, 7,% et les coupes familiales seulement 2%. Les provinces les plus productives

sont l'Ogooué-Lolo et l'Ogooué-Invindo qui produisent respectivement 40% et 25% du volume total. C'est dans ces deux régions que se trouvent les plus grandes sociétés d'exploitation.

Dans la deuxième zone, un important massif forestier situé à l'extrême Nord-Est du Pays, naguère appelée troisième zone n'a pas encore été touchée par l'exploitation. Elle a fait l'objet d'un inventaire qui a été réalisé dans le cadre du projet OIBT Minkébé en vue de connaître son potentiel forestier. Cette partie forestière encore à l'état primaire recèlerait plusieurs bois divers à commerce régulier qui devraient attirer dans peu de temps de nombreux industriels.

#### 4.1.3 Production gabonaise dans le monde

L'analyse du tableau 6 montre que la production de grumes du Gabon qui varie entre 0,13 et 0,15% est très marginale par rapport à celle du monde. Elle reste encore assez faible par rapport à la production africaine.

Tableau 6 : Grumes de sciage et de placage

	MONDE	AFRIQUE	GABON		
	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	%Monde	% Afrique
1990	1 055 390	24 795	1576	0.15	6,3
1991	928 189	23 092	1250	0.13	5,4
1992	933 628	23 272	1410	0.15	6,0

Source : Annuaire des produits forestiers (FAO, 1992)

## 4.2 Secteur industriel

### 4.2.1 La production de sciage

Actuellement, le pays compte une quinzaine de scieries. Elles s'approvisionnent sur le marché local. Leur production est principalement destinée au marché intérieur.

La commercialisation de bois brut par les industries locales est très faible comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 7: Consommation locale de bois brut (X 1000 m<sup>3</sup>)

Essence	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Volume transformé	176	178	150	145	146	182	205	-
%	11	14	11	7	6,86	7,62	8,15	< 7

Source: DIARF (1998)

Ainsi, comme indiqué dans le tableau 7, le niveau actuel de transformation du bois au Gabon est extrêmement faible. Il est nettement inférieur de celle observée dans les pays voisins tels que le Cameroun et le Ghana qui transforment respectivement 40 et 60% de leurs grumes.

Ce taux a fortement régressé car il se situait en 1994 autour de 36%. Le nombre de scieries est comparable avec celui de 1964 où on comptait 17 scieries. Comme on peut le constater, il n'y a pas eu une évolution notable dans le développement industriel de ce secteur. La plupart des scieries sont localisées dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime. Il y a donc un déséquilibre dans la répartition territoriale de ces unités industrielles.

Le volume des sciages exportables ne représente que 1,5% des quantités produites. Cette situation résulte de l'attitude des pays industrialisés, consommateurs de sciages, qui cherchent plutôt à alimenter leurs usines et surpayent les bois en grumes par rapport aux sciages. Il en résulte donc une stagnation de la transformation voire une diminution, faute de pouvoir écouler leur production.

Il faut ajouter que le marché intérieur est faible et ne permet pas d'absorber une production d'un niveau très élevé si la recherche de marchés extérieurs n'est pas entreprise. L'accroissement de la production est donc aussi à ce prix.

Et pourtant un emploi plus intensif de bois pour la construction est possible. Mais le peu d'intérêt des gabonais pour les constructions en bois et le prix trop élevé des sciages constituent des obstacles majeurs qu'il faut vaincre.

Pour l'avenir, il faut néanmoins espérer une augmentation de la production grâce à l'installation de nouvelles unités de transformation. Une des entreprises (C.E.B) a déjà procédé aux investissements nécessaires et devrait permettre l'accroissement de la production.

#### 4.2.2 Production de placage et de contreplaqué

En 1997, on dénombre quatre usines dans ce secteur: la compagnie forestière du Gabon (CFG), la Société de la Haute-Mondah (SHM) et Rougier Gabon et Lutexfo/SOFORGA installé en 1997. L'ensemble de ces unités ont transformé environ 110.000 m<sup>3</sup> en 1996 pour une production de 56.000 m<sup>3</sup>. Ceci représente un taux de transformation d'à peine 4%. L'essentielle de la production est destinée à l'exportation. La production de contre-plaqué dépend dans sa majorité des marchés extérieurs où elle se heurte à une forte concurrence.

Dans ce secteur également, la production a régressé puisque de 64-000 m<sup>3</sup> en 1990, elle est passée à 52.500 m<sup>3</sup> en 1997 (tableau 5). Cette baisse correspond aux problèmes rencontrés par la principale usine de transformation (CFG) qui a vu ses activités diminuées depuis 1989.

Tableau 8: Volume de contreplaqué transformé (X 1000 m<sup>3</sup>)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Production	64	49	35	32	33	49	56	52.5
Consommation locale	12	13	10	7	-	-	-	18
Exportation	39	49	35	32	33	49	56	34
% Production/Exportation	56.5	45.7	46.0	42.6	47.8	49.5	51.0	65

#### 4.2.3 Place des Produits transformés du Gabon dans le monde

La place du bois gabonais transformé dans le monde et en Afrique est insistant. Elle illustre la faible industrialisation du secteur dans le pays. Même pour le contreplaqué qui était un des secteurs dans lequel le Gabon était bien positionné, la production a fortement diminué.

Tableau 9a: sciage

	MONDE	AFRIQUE	GABON		
	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	%Monde	% Afrique
1990	505 399	8502	37	0.007	0.4
1991	456 892	8141	45	0.009	0.5
1992	449 900	8179	34	0.007	0.4

FAO : Annuaire des produits forestiers (1992)

Tableau 9b: Production placage et contreplaqué

	MONDE	AFRIQUE	GABON		
	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	Vol (X1000 m <sup>3</sup> )	%Monde	% Afrique
1990	53 394	1129	114	0.2	10.2
1991	51 478	1078	110	0.2	10.2
1992	53 441	1118	110	0.2	9.8

FAO : Annuaire des produits forestiers (1992)

### 4.3 La commercialisation

#### 4.3.1 Evolution des exportations des bois gabonais

La production est exportée à plus de 90% et le reste est transformé localement. Comme pour la production, les exportations ont connu une forte progression de 13,6% en 1997, sous l'impulsion d'un fort accroissement des bois divers (53,4%) alors que l'Okoumé et l'Ozigo n'ont augmenté que de 4,3%. Le tableau 10 montre également une tendance moins favorable de l'évolution des exportations en 1998. Dans l'ensemble la chute pourrait se situer autour de 28% à cause principalement de la l'arrêt de l'exploitation de l'Okoumé et de l'Ozigo.

Tableau 10 : Evolution des exportations de bois (X 1000 m<sup>3</sup>)

Essence	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Okoumé/Okoumé	1046.5	934.8	934.8	1031.1	1471.9	1713.2	1884.2	2036.5	846.8
Bois Divers	392.5	374.8	363.2	370.5	424.0	507.6	444.6	682.9	506.1
Total	1439.0	1309.6	1394.3	1842.4	1900.3	2220.8	2328.8	2719	1352.9

Source: SEPBG (1998) \* chiffres des 9 premiers mois

**Tableau 11 : Evolution (%) du marché de l'Okoumé et Ozigo**

<b>Pays</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>
Chine	17	28	35
France	22	19	18
Hong Kong	2	3	7
Japon	16	14	5
Turquie	5	6	5
Maroc	4	4	4
Philippines	10	5	4
Israël	6	4	4
Grèce	4	4	3
Autres pays	12	12	15
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les principaux pays importateurs sont; la Chine avec 35% du marché, devant la France (18%) dont la part se réduit d'années en années. On note l'accroissement sensible des importations des pays tels que le Portugal, l'Italie, la Corée, les Pays-Bas et le Pakistan (tableau 11). L'analyse du tableau 12 montre que l'Asie est le principal acheteur avec 60% du marché en 1997. Cette situation connaîtra un changement notable en 1998 à cause de la crise que traverse cette région.

**Tableau 12 : Principaux importateurs des grumes gabonaises (volume %)**

<b>Pays</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>
Europe	34	27	28
Afrique	7	6	6
Amérique	1	1	1
Moyen Orient	5	5	5
Asie	53	61	60
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Direction Générale de l'Economie et SNBG (1998)

### 4.3.2 Marché international des bois gabonais

Les statistiques mondiales permettent de situer les exportations des produits transformés du Gabon par rapport au marché mondial et africain.

Tableau 13: Exportations de bois transformé

	<b>MONDE</b>	<b>AFRIQUE</b>	<b>GABON</b>		
	<b>Vol (X1000 m<sup>3</sup>)</b>	<b>Vol (X1000 m<sup>3</sup>)</b>	<b>Vol (X1000 m<sup>3</sup>)</b>	<b>%Monde</b>	<b>% Afrique</b>
1990	106 874	1734	86	0.08	4.9
1991	105 430	1595	86	0.08	5.3
1992	118 014	1683	86	0.07	5.1

Source : Annuaire des produits forestiers (1992)

La faiblesse du Gabon dans les statistiques internationales en ce qui concerne l'exportation des produits transformés est flagrante. Les exportations des sciages ne représentent que 0,009% dans le monde et 1% en Afrique. Celles des placages se situent à 1 % du total mondial et 9,6% de l'Afrique. Le contre-plaqué représente 0,30% du marché mondial et 52 de celui d'Afrique.

## **V STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER GABONAIS**

### 5.1 Engagements internationaux du Gabon

La politique forestière et environnementale adoptée par le Gabon confirme les engagements pris au niveau international.

En effet, le Gouvernement gabonais a souscrit aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992 qui demande à tous les pays de promouvoir une gestion durable des ressources de la planète consignée dans l'Agenda 21 dont le chapitre concerne la gestion, la conservation et le développement durable des forêts à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, et les changements climatiques et la biodiversité.

Cet engagement du Gabon est conforme aux conclusions de la Conférence Silva de Paris(France) en 1984, à celles du rapport Brundtland de 1987, ainsi qu'à celles des derniers Congrès Forestiers Mondiaux de Paris en 1991 et d'Antalaya (Turquie) en 1997.

Le Gabon a signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et de l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT).

L'engagement à ces différentes conventions montrent à suffisance la volonté du Pays en faveur de la gestion durable des forêts conformément à l'objectif « An 2000 » de L'IOBT.

## 5.2 Objectifs de la nouvelle politique forestière

En 1996, le gouvernement gabonais a présenté les grandes lignes de sa politique forestière réaffirmant ainsi sa volonté de concilier le développement durable et l'utilisation de ses ressources forestières car, malgré leur abondance, elles ne sont pas pour autant inépuisables.

Cette nouvelle politique vise à accroître et optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et forestier du pays, par la mise en œuvre des programmes d'aménagement, la mise en place d'une industrie du bois performante et diversifiée et par la réduction progressive des exploitants de grumes au profit de la transformation locale.

Maintenir la vocation forestière du pays à long terme, telle est la finalité visée par cette politique.

## 5.3 Reforme du contexte juridique

En- vue d'adapter la réglementation à la nouvelle politique forestière, l'administration est en train d'examiner la réforme de la loi 1/82 en s'inspirant du nouveau contexte international sur la gestion et le développement durable des ressources naturelles afin qu'elles puissent répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

Cette réforme prend en compte les besoins des populations locales vivant dans les écosystèmes forestiers afin qu'elles puissent continuer à tirer profit des ressources tout en s'impliquant dans leur gestion. Elle crée les conditions permettant de stimuler la participation des concessionnaires privées dans l'aménagement.

## 5.4 Principaux axes de développement de la politique forestière

### 5.4.1 Politique sur l'aménagement

Le processus d'aménagement engagé par le Gabon a permis de définir un canevas de rédaction de plan d'aménagement forestier et de développer d'une part, une méthode de plan d'aménagement forestier et d'autre part, une méthodologie d'affectation des terres. Ainsi, l'approche adoptée vise la stratification de répartition des terres suivant leur vocation (agricole, forestière, protection).

Ainsi, en terme d'occupation du territoire, la finalité est la constitution d'un domaine à vocation forestière permanente de 12 millions d'hectares dont 8 millions en forêts de production et 4 millions en aires protégées (forêts de protection, parcs nationaux, réserves naturelles intégrales et aires d'exploitation rationnelle de faune etc.).

Le projet de stratification 1<sup>ère</sup> zone qui a été réalisé grâce à l'aide significative de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux participe de cette démarche. Il a permis ainsi de délimiter, en fonction des potentiels et des contraintes, les superficies attribuables au domaine forestier de l'Etat et celles qui seront affectées à d'autres utilisations. 1,5 millions hectares de forêts de production et 0,8 millions d'hectares en aires protégées ont été délimités.

Cet exercice de zonage doit se poursuivre sur le reste du territoire. Les efforts d'aménagement forestier seront orientés en priorité dans les forêts du domaine permanent. Les actions à mener seront définies en fonction de la vocation prioritaire de l'unité à aménager. Dans les forêts de production, l'objectif principal est d'assurer un rendement soutenu en produit ligneux tout en minimisant les dégâts de l'exploitation sur le milieu alors que dans les aires protégées, priorité sera donnée à la conservation.

Une importante partie du territoire sera constituée des forêts à vocation non déterminée appelées « forêts de conversion » où seront définies des modes de gestion compatibles avec les objectifs de développement durable.

La loi prévoit aussi de définir des forêts communautaires qui seront sous la charge des collectivités locales riveraines.

### 5.4.2 Mise en œuvre de la stratégie sur l'aménagement

Le Schéma Directeur d'aménagement durable des forêts gabonaises respecte une démarche progressive qui comprend deux principales phases:

La première phase qui s'étalera sur trois ans, de 1998 à 2000 comporte les étapes suivantes :

- l'élaboration des plans aménagement en conformité avec les critères nationaux de gestion durable. Pour ce faire, la Direction Générale des Faux et Forêts devra diffuser des directives comprenant l'ensemble des normes nécessaires à l'établissement des plans d'aménagement, un manuel national de critères et indicateurs pour les forêts naturelles gabonaises et que ceux-ci si s'accordent avec ceux en cours d'élaboration au niveau sous-régional ;
- la réalisation sur le reste du territoire national (2 zone) le travail de stratification ;
- la poursuite des inventaires des peuplements forestiers existants ;
- la formation sur le terrain des agents concernés par les travaux d'aménagement ;
- l'écocertification des bois issus des forêts gérées de façon durable ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de financement des actions à conduire (création d'un Fonds Forestier National).

La deuxième phase (2001 à 2010) sera consacrée à la mise en œuvre effective des plans d'aménagement par les différents opérateurs, sous le contrôle et le suivi de l'Administration.

L'objectif principal de la Direction Générale sera de veiller à l'application concrète des dispositions incluses dans les plans d'aménagement accrédités par elle. Cette phase nécessite que les services provinciaux soient dotés des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation de cette mission de contrôle et suivi des aménagements.

Ainsi, les résultats de cette deuxième phase seraient évalués à mi-parcours en l'an 2005.

### 5.4.3 Politique sur l'industrialisation

#### 5.4.3.1 Objectifs

Dans ce domaine également, la politique que le Gouvernement entend mener a été clairement définie. Les objectifs visés sont:

- Mettre en place une industrie du bois diversifiée et performante, orientée vers l'exportation afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits forestiers et ainsi renforcer le développement économique et durable de la filière bois ;
- Atteindre un taux de transformation locale à terme de 90%,

Ainsi, ce taux qui est autour de 8% actuellement devrait être porté à 50% d'ici l'an 2000 et passer à 90% à l'an 2005.

#### 5.4.3.2 Révision des échéances

Les ambitions affichées étaient trop optimistes pour qu'elles puissent être car réalisables, car atteindre ces chiffres suppose une très grande révolution industrielle dans ce secteur, comparable à celle que l'Europe a connue au 19ème siècle.

En effet, une telle transformation nécessite que des efforts soient consentis au niveau financier, matériel et humain. Ce que le pays ne peut pas acquérir dans un si court délai.

Par ailleurs, atteindre un taux de transformation aussi élevé dans un délai aussi petit peut provoquer des déséquilibres qui pourraient mettre à mal l'économie du secteur au lieu de la favoriser. Trop d'éléments considérés comme préalables à l'installation et au développement d'une véritable industrie, dans le sens souhaité,, demandent un temps nettement plus important pour être réalisés.

L'horizon 2025 proposé par le plan directeur en matière d'industrialisation financé par l'OIBT semble plus réaliste, car il donne suffisamment du temps pour permettre la réalisation des actions indispensables à la mise en place de toutes les conditions.

#### 5.4.3.3 Conditions indispensables au développement du secteur industriel

##### 5.4.3.3.1 Renforcement des investissements de l'Etat

Le secteur forestier génère chaque année entre 150 et 200 Milliards de francs CFA au PNB de l'Etat. Malheureusement, la part réinjectée pour développer l'investissement dans le secteur reste très faible.. Pour 1999, le budget d'investissement a été plafonné à 1,6 Milliards seulement alors que l'agriculture va bénéficier de plus de 7 Milliards dans le même temps.

Il est donc important, sur le plan budgétaire, d'engager -une véritable politique de réinvestissement pour appuyer les décisions politiques permettant le développement du secteur. Par exemple, on pourrait concevoir que 10% des recettes du bois soit destiné à l'investissement de façon régulière et pendant 10 à 20 ans, ceci permettrait de développer des actions susceptibles de favoriser la filière.

##### 5.4.3.3.2 Appliquer la réglementation

On peut se demander si la modification de la loi enrichie des nouvelles dispositions suffit pour palier aux carences constatées dans l'application de la loi actuelle. Y a-t-il eu défaillance ? Si oui à quel niveau ?

Il faut souligner que l'efficacité de la réglementation dépend de son application. Quelque soit la loi, elle ne vaut que par sa mise en pratique, efficace et soutenue. A cet effet, il importe de donner les moyens nécessaires et suffisants à l'administration pour assurer le contrôle et le suivi des actions sur le terrain. Un des écueils observés est l'implication des personnalités politiques et des hauts responsables de l'administration qui acquièrent des permis qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes et, du fait de leurs privilèges ne respectent pas la loi mise en place. L'incapacité d'appliquer la loi constituera donc un des éléments déterminant dans la réussite de la nouvelle politique forestière que le Gabon veut mettre en place.

Les ambitions de cette nouvelle politique sont-elles réalistes par rapport aux moyens dont dispose l'administration actuelle ? Si des mesures soutenues par une volonté politique ne sont pas entreprises, il sera aussi difficile, une fois encore d'atteindre les objectifs de cette loi.

Au contraire, l'augmentation des activités forestières et industrielles risqueront d'entraîner une exploitation excessive du bois dont la conséquence est un épuisement rapide des ressources. Il faut donc privilégier une transformation raisonnable, progressive et soutenue à la hauteur des moyens actuels et pouvant être adaptée au niveau de développement des besoins, compatible également au niveau de formation et des recherches développées dans le domaine. Ces derniers éléments constituent la base développement du secteur.

#### 5.4.4 Développement du commerce du bois

Les activités forestières au Gabon ont été toujours orientées vers l'exportation des bois en grumes. Comme on l'a vu, le commerce de l'Okoumé et de l'Ozigo sont le monopole de la SNBG alors que les bois divers sont en vente libre et individuelle. Cette situation durera encore, car la demande de grumes sur le marché international restera ferme pour plusieurs années, dans la mesure où le fonctionnement de beaucoup d'usines en Europe et dans le reste du monde sont tributaires de cette matière première.

Même si la stratégie envisagée est de diminuer progressivement le volume exporté, il faut cependant rester prudent car la tendance souhaitée ne se fera pas aussi rapidement comme on le pense.

Si le volume exporté reste à peu près stable, il faudra augmenter la production pour atteindre l'objectif de 50% de transformation d'ici l'an 2010 et 90% à l'horizon 2025. La production de bois actuelle étant d'environ 2,5 millions m<sup>3</sup> par an, il faudra donc augmenter la production de 3 millions puis de 6 millions m<sup>3</sup> pour d'une part maintenir le marché extérieur et d'autre part assurer la transformation aux niveaux prévus.

Dans l'hypothèse d'une transformation importante du bois, il est possible d'envisager la libération du commerce de l'Okoumé. Par son système de quotas, La

SNBG constitue un régulateur du marché. Sa disparition dans la situation actuelle, risque de mettre en mal la commercialisation de cette essence, et par conséquent, l'ensemble du secteur.

Il est nécessaire de mettre en place une stratégie appropriée pour gagner des parts du marché, développer le marché local et maintenir un volume de bois exportés en grumes en rapport avec la consommation de placages et de produits transformés.

### 5.5 Politique de formation et de recherche

La mise en œuvre à l'échelle nationale de l'aménagement durable des forêts suppose des actions importantes de formation de tous les acteurs impliqués dans ce processus et nécessite des études et recherches d'accompagnement pour concevoir un ou des méthodes réalistes d'aménagement de la forêt dense gabonaise.

C'est ainsi que le schéma directeur d'aménagement envisage la mise en place d'un programme de formation de 3 ans (1998-2000) avec comme objectif de former l'ensemble du personnel administratif aux critères, indicateurs, techniques et méthodes d'aménagement durable. Cette formation doit s'étendre aux personnels des entreprises forestières et industrielles. Il prévoit pendant cette période de promouvoir des actions de sensibilisation en vers des populations qui deviennent désormais des partenaires associés dans l'aménagement des écosystèmes.

C'est dans cette optique que la Direction Générale des Eaux et Forêts a initié des séries de séminaires et ateliers de formation à travers tout le territoire. Par ailleurs, une place importante est réservée à la formation à l'étranger d'une partie du personnel forestier supérieur. Actuellement plus de 20 ingénieurs forestiers bénéficient de stages de formation dans des écoles et universités en France, Canada, Belgique, Cameroun et dans d'autres pays africains.

Les actions de recherche menées au Gabon dans le domaine des forêts naturelles sont encore limitées. Malgré quelques résultats intéressants obtenus au niveau des éclaircies en peuplements naturels et dans les plantations, ils ne peuvent pas encore être appliqués à l'échelle industrielle car leur applicabilité reste encore incertaine.

La place de la Recherche dans l'aménagement durable des forêts est très importante car elle est en amont pour apporter les éléments de réponse qui doivent guider toutes les actions à entreprendre dans les travaux d'aménagement. Un effort de recherche est indispensable pour fournir les bases scientifiques utiles à la gestion des forêts. Dans cette optique, les axes de recherche qui seraient particulièrement utiles à l'aménagement portent sur: les méthodes de plantations et de régénération naturelle des essences forestières. Des études technico-économiques sont aussi à faire car elles permettront d'évaluer les coûts de différentes opérations tant au niveau des traitements sylvicoles à réaliser que de l'exploitation.

Comme on peut l'imaginer, la mise en place d'un système d'aménagement durable de la forêt gabonaise nécessitera encore un délai considérable et des moyens importants.

## VI PERSPECTIVES

Les perspectives de développement de la filière bois résultent d'un certain nombre d'études et des actions à engager visant l'aménagement durable de la forêt gabonaise. Les stratégies proposées couvrent la période 1998 et 2025 qui paraît être une échéance raisonnable et réaliste compte tenu des actions envisagées. Elles s'appuient sur six indicateurs quantifiables et qui peuvent être vérifiés au cours de l'évolution des activités.

Si on prend comme hypothèse de base un accroissement moyen annuel minimum de un mètre par hectare, on devrait extraire sur l'ensemble des permis attribués près de 7 millions de mètres cubes par an, sans faire un effort important d'aménagement, mais en respectant les assiettes de coupe et en prélevant plus d'arbres pour permettre à la forêt de se reconstituer, car l'exploitation constitue en elle-même une opération sylvicole. Actuellement la production de bois est nettement en dessous de cette possibilité. Cette production peut être relevée à 5 millions en 2010 et plus de 6 millions en 2025.

Grâce au soutien de plusieurs organismes internationaux, aux aides bilatérales et aux efforts du Gouvernement, l'Administration forestière entreprend, depuis quelques années plusieurs projets d'aménagement. Un important projet de stratification de la forêt est en cours et des plans d'aménagement sont élaborés. Le résultat de ce travail est l'identification de 400.000 hectares de forêts qui peuvent être considérés comme étant sous aménagement. A ce rythme, on prévoit qu'à l'an 2010, quatre millions d'hectares seront aménagés et que l'objectif de 8 millions pourra être atteint à l'horizon 2025.

L'augmentation du volume à récolter par unité de surface est aussi une condition majeure pour élever la rentabilité de la forêt. De 0,62 m<sup>3</sup> par hectare par année actuellement récolté, l'objectif est d'augmenter progressivement ce niveau à 0,83 en 2010 et 0,87 en 2025. Ce niveau de prélèvement ne devrait pas compromettre l'avenir de l'écosystème.

Les prévisions tablent sur une diminution progressive de la vente de bois en grumes à l'exportation. Ce volume qui est de 2.500.000 mètres cubes doit être ramené à 1.500.000 mètres cubes et à 700.000 mètres cubes en 2025. Inversement, le volume transformé devrait s'accroître pour atteindre 90%.

Le plan directeur prévoit que le taux de transformation des procédés de déroulage et de placage passera de 43% à 45% pour atteindre 50% en 2025. Le sciage suivra la même évolution car l'objectif est de passer à un rendement matière de 50% contre 35% actuellement.

Le marché local des produits transformés est très étroit. Son développement est possible car, comme on l'a vu dans l'analyse de la situation actuelle, près des 2/3 des scieries sont concentrées dans les provinces de l'Estuaire (Libreville) et de l'Ogooué - Maritime (Port-Gentil). Si des efforts allant dans le sens de mieux répartir ces usines sur l'ensemble du territoire, on peut espérer une augmentation de la consommation.

Afin de permettre à l'Etat d'assumer pleinement son rôle de contrôle et de suivi des activités, un effort de recrutement devra être fait. L'objectif est de former à l'horizon 2010, 1000 agents et 2000 en 2025 toutes les catégories confondues et qui doivent disposer des moyens leur permettant d'assurer leurs missions. Il s'agit également de redéfinir la formation à l'ENFF qui est une pièce clef du secteur forestier car, elle représente la formation des futures cadres et techniciens. Cet établissement devrait orienter ses programmes vers des besoins qui nécessitent des formations pointues dans le domaine des aménagements et de la gestion forestière et qui intègrent les problèmes environnementaux, de l'industrie et de la recherche.

Une véritable politique de recherche en matière forestière est à repenser car non seulement l'institution en charge manque cruellement de moyens, mais les programmes qui sont entrepris ne sont pas orientés vers les problèmes de développement. Il y a lieu aussi de développer un programme de formation de chercheurs. L'objectif est de former 24 chercheurs et techniciens dans les différents domaines d'ici l'an 2025.

## CONCLUSION

Le Gabon possède plusieurs atouts pour développer le secteur forestier et en faire un des principaux pôles de son développement économique. Le premier atout est la forêt qui regorge d'importantes ressources ligneuses qui, si elles sont bien gérées, sont pratiquement inépuisables. Il existe au Gabon des entreprises dynamiques qui ont acquis une grande expérience dans le domaine forestiers. D'une manière générale, l'accessibilité à la ressource est acceptable car, le pays est assez bien doté de voies d'évacuation acceptables.

Mais, beaucoup reste à faire car des efforts importants doivent être entrepris:

Au niveau de l'administration pour la rendre plus opérationnelle en renforçant les moyens humains et matériels lui permettant d'assurer son rôle et ses missions, Les effectifs doivent être déployés sur le terrain pour mettre en œuvre les plans d'aménagement et appliquer la réglementation.

L'amélioration du secteur industriel suppose qu'une volonté politique soit clairement définie afin d'inciter et d'imposer un quota de transformation locale plus importante. Pour cela il sera nécessaire de:

- réduire progressivement les exportations de grumes et imposer un quota d'exportation dégressif par la surtaxe des grumes hors quota;
- mettre en place des outils de suivi et de contrôle de l'exploitation et d'industrialisation,

La mise en place d'unités de transformation à l'intérieur du pays et à côté des lieux de production doit permettre de rentabiliser la transformation et d'exploiter au mieux les forêts et de mettre sur le marché extérieur des produits plus compétitifs.

Le principe d'organiser le commerce de l'Okoumé par une société doit être maintenu, mais dans un cadre plus ouvert aux producteurs qui doivent être plus impliqués. La SNBG doit donner plus de place à un actionnariat privé plus professionnel et moins étatisé. Cependant, l'Etat par le biais du Ministère de tutelle doit continuer à contrôler la production de l'Okoumé, notamment en maintenant les quotas de production car s'ils sont laissés au gré des exploitants, cela risquerait de mettre le commerce de l'Okoumé et la productivité des forêts gabonaises en péril.

Enfin, le développement du secteur routier est un aspect important à souligner car, il constitue une condition essentielle au développement du secteur forestier. En effet, pour étendre, développer et favoriser l'exploitation forestière à l'intérieure du pays il importe d'améliorer les routes d'accès vers les zones d'accès, Actuellement, des bois produits au sud du pays sont acheminés au port de Libreville alors qu'ils peuvent bien être livrés au Sud. Le mauvais état des routes en est la principale cause, les exploitants préférant parcourir plus de 700 km sur une route praticable que sur 300 km dégradés.

# ANNEXES

## LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

1. La Conservation des écosystèmes forestiers du Gabon. (1990), C. Wilks. UICN, Gland, Suisse. 125pp.
2. L'aménagement durable des forêts du Gabon. 24<sup>ème</sup> session du CIIBT, 20-28 Mai 1998, Libreville, Gabon, Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement.
3. Rapport national relatif à l'aménagement durable des forêts gabonaises en vue de suivre l'objectif 2000 de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). (1995). Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts. MEFR.
4. Développement forestier du Gabon : législation forestière. (1973). PNUD.FO :SF/GAB 68/506-Rapport techn. 20.
5. Elaboration d'un plan Directeur en matière d'industrialisation de la filière bois au Gabon en conformité avec les normes de gestion durable des forêts - Horizon 2025, Projet OIBT PPD 18/96 Rév1 (I). (1998).
6. FAO : annuaire des produits forestiers 1881-1992
7. Etude sur la fiscalité forestière au Gabon : Proposition : 97.0356, Avril 1998.
8. Contribution à la planification stratégique de la recherche forestière au Gabon. 1997, MEFR-MESRS- Projet Forêts et Environnement.
9. Schéma Directeur d'aménagement durable des forêts gabonaises, 1997. MEFR-DIARF.
10. Analyse de la compétitivité du secteur forestier gabonais 1991 Ministère de la Planification, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire.
11. Tableau de bord de l'économie : situation 1997. Perspectives 1998-1999. N°28-Mai 1998, Direction Générale de l'Economie. Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations, chargé de la Privatisation.
12. Annuaire des statistiques forestières du Gabon 1997. MEFR-DIARF.
13. L'Economie forestière et les industries du Gabon (1966). Loi-Programme n°1-66.
14. Etude de l'évolution des peuplements naturels d'Okoumé (*Aucoumea klainiana* Pierre) dans le Sud- Estuaire du Gabon. Construction de tables de croissance provisoires. (1992) 174p.
15. Stratification, cartographie et inventaire multiressources en vue de l'aménagement de la première zone forestière du Gabon- Phase 1. PPD OIBT 8/95 Rév.1 (F). Rapport d'achèvement. DIARF 1998.
16. Récolte et traitement informatique des statistiques forestières en vue d'améliorer la gestion des ressources forestières du Gabon. Rapport sur la situation forestière DIARF/DGEF/MEFR janvier 1995

STATISTIQUES DES EXPORTATIONS SEPBG PAR ESSENCE

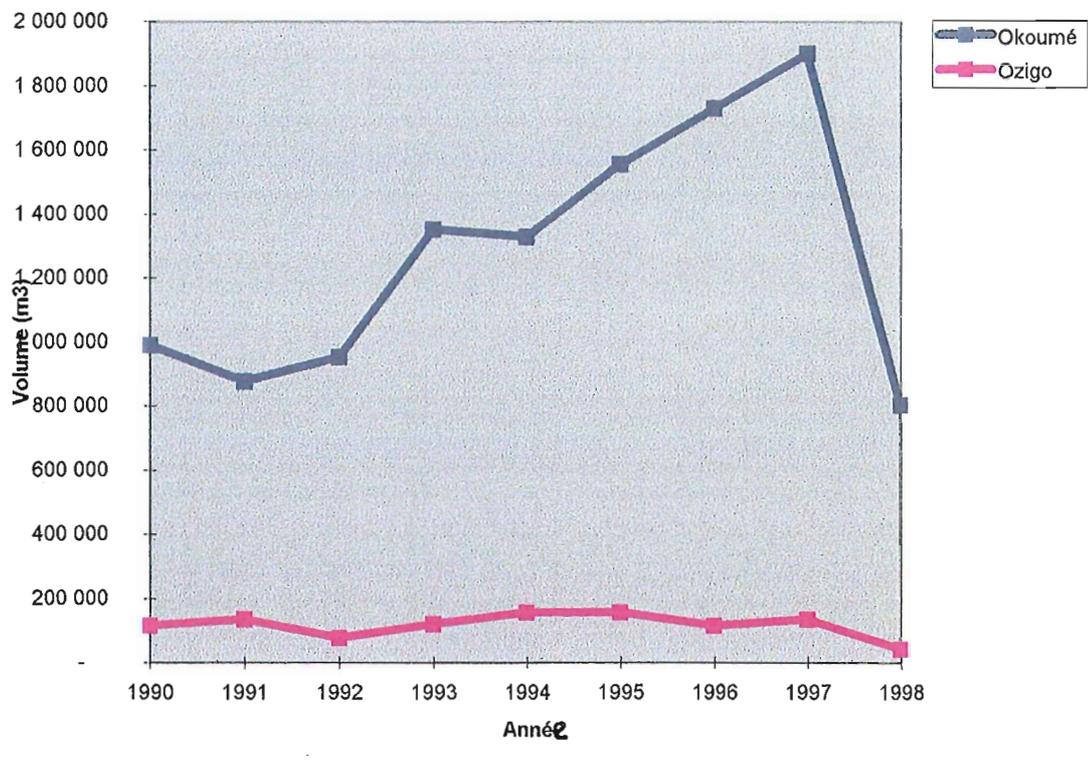
N° Ordre	Essences	1990	1991	N° Ordre	Essences	1992	1993
1	OKOUME	988 417	875 621	1	OKOUME	953 047	1 350 756
2	OZIGO	58 044	59 139	2	OZIGO	78 058	121 228
	<i>Sous/total</i>	<b>1 046 461</b>	<b>934 760</b>		<i>Sous/total</i>	<b>1 031 105</b>	<b>1 471 983</b>
3	MOABI	64 919	48 480	3	KEVAZINGO	37 233	43 023
4	BAHIA	21 352	25 372	4	MOABI	41 922	39 476
5	KEVAZINGO	22 519	22 809	5	BAHIA	26 751	26 711
6	OVENGKOL	21 102	22 771	6	IGAGANGA	18 564	24 794
7	NIANGON	13 954	21 490	7	ANDOUNG	3 401	21 476
8	AGBA	10 796	20 570	8	DOUKA	15 305	17 229
9	MOVINGUI	18 261	18 965	9	MOVINGUI	23 746	15 787
10	DOUKA	22 860	16 949	10	AIELE	6 012	15 667
11	IGAGANGA	17 055	16 381	11	AGBA	18 394	15 037
12	PADOUK	9 751	14 766	12	NIANGON	18 208	12 934
13	IROKO	21 710	12 051	13	OVENGKOL	15 093	11 540
14	LIMBA	2 657	11 165	14	PADOUK	16 324	10 215
15	AIELE	13 566	10 599	15	GOMBE	3 015	10 165
16	DIBETOU	10 474	10 404	16	AZOBE	8 224	8 576
17	ACAJOU	17 580	9 440	17	FARO	1 951	8 472
18	KOTIBE	4 996	8 648	18	DIBETOU	8 585	8 343
19	SAPELLI	13 010	8 619	19	SIPO	6 136	7 696
20	SIPO	7 306	7 155	20	SAPELLI	8 005	7 274
21	BUBINGA	6 205	6 896	21	IROKO	10 183	6 602
22	IZOMBE	3 770	5 564	22	TALI	4 876	5 254
23	AZOBE	1 029	5 309	23	DOUSSIE	6 285	5 199
24	KAYA	5 095	5 274	24	ACAJOU	5 573	4 690
25	TIAMA	7 447	5 247	25	KOTIBE	10 683	4 301
26	BOSSE	4 592	3 902	26	KAYA	4 436	3 850
27	DOUSSIE	4 969	3 707	27	LIMBA	6 191	3 663
28	BELI	3 988	3 364	28	OLON	2 736	3 382
29	KOSSIPO	3 166	3 120	29	BUBINGA	3 444	3 262
30	ANDOUNG	1 464	2 731	30	TIAMA	3 988	3 035
31	FARO	2 096	2 579	31	KOSSIPO	1 875	2 356
32	ZINGANA	1 108	1 856	32	ALONE	1 291	2 266
33	TAL.I	7 190	1 714	33	BILINGA	2 353	2 263
34	OLON	4 929	1 614	34	EYONG	3 116	2 195
35	GOMBE	584	1 604	35	BOSSE	3 144	1 961
36	ILOMBA	1 170	1 544	36	IZOMBE	3 217	1 883
37	PACHYLOBA	1 537	1 434	37	BELI	4 554	1 600
38	MAKORE	6 425	1 368	38	ZINGANA	1 589	1 420
39	PAO ROSA	1 231	1 311	39	ILOMBA	282	1 198
40	WENGE	1 132	1 236	40	PACHYLOBA	1 442	1 009
41	BILINGA	508	1 140	41	EKABA	226	1 005
42	LONGUI BLA	3 211	993	42	PAO ROSA	1 041	848
43	ALONE	2 157	930	43	ANDEM	429	412
44	OGOUE	880	914	44	WENGE	88	373
45	EYONG	135	576	45	NIOVE	962	346
46	ACUMINATA	78	366	46	AWOURA		344
47	EKABA	3	299	47	EBIARA	207	330
48	EBIARA	70	216	48	EKOP		288
49	BENZI	93	199	49	LONGUI	156	286
50	LONGUI	1 213	148	50	ACUMINATA	205	122
51	TCHITOLA	129	140	51	LONGUI BLA	5	78
52	IATANDZA	36	139	52	GEOMBI		71
53	ANDEM	13	137	53	TCHITOLA	78	59
54	ALONE POG	296	113	54	EKOUNE		55
55	BOMANGA		111	55	MUKULUNGU	40	31
56	NIOVE	39	107	56	LONGUI ROU	93	11
57	EKOUNE		52	57	OZOUGA		3
58	FROMAGER	278	47	58	ALONE POG	85	
59	BODIAO		45	59	ASIA	52	
60	NAGA	47	29	60	BODIAO	48	
61	ANIEGBE		16	61	BOMANGA	69	
62	ETIMOE		10	62	ETIMOE	22	
63	EBANA	62	8	63	FROMAGER	25	
64	AWOURA		6	64	IATANDZA	15	
65	ABEUM	17		65	OGOUE	450	
66	ALEN	19					
67	EBENE	3					
68	GEOMBI	33					
69	GHEOMBI	28					
70	IDEWAS	10					
71	LONGUI ROU	83					
72	LONGUI ROS	104					
	<i>Sous/total</i>	<b>392 540</b>	<b>374 770</b>		<i>Sous/total</i>	<b>362 405</b>	<b>370 465</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 439 001</b>	<b>1 309 531</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 393 510</b>	<b>1 842 448</b>

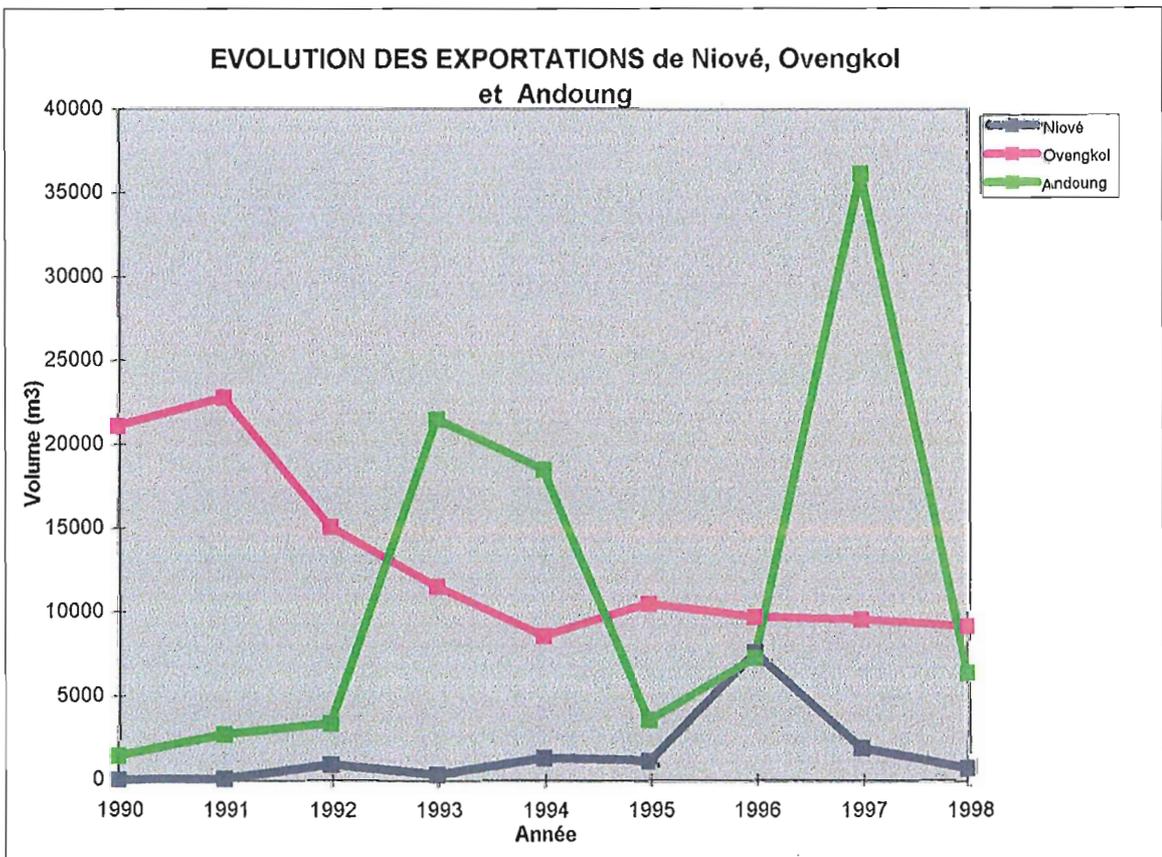
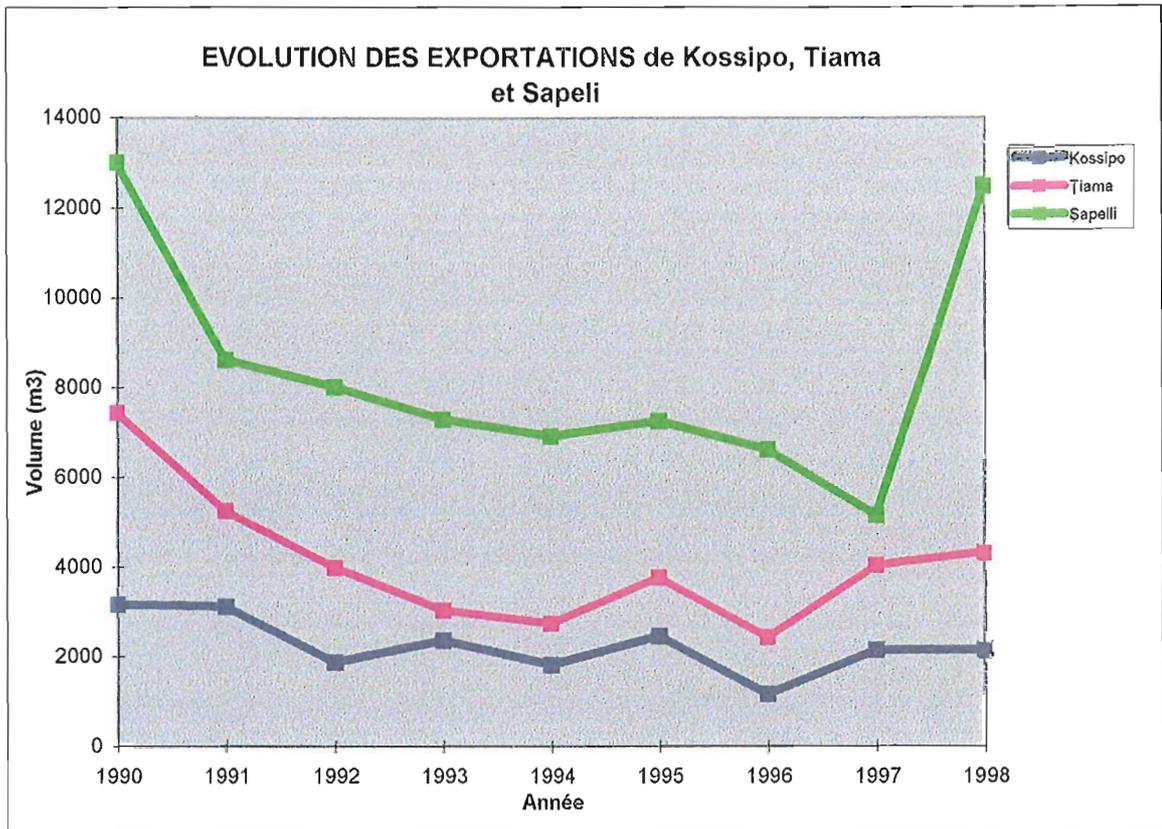
## STATISTIQUES DES EXPORTATIONS SEBPB PAR ESSENCE

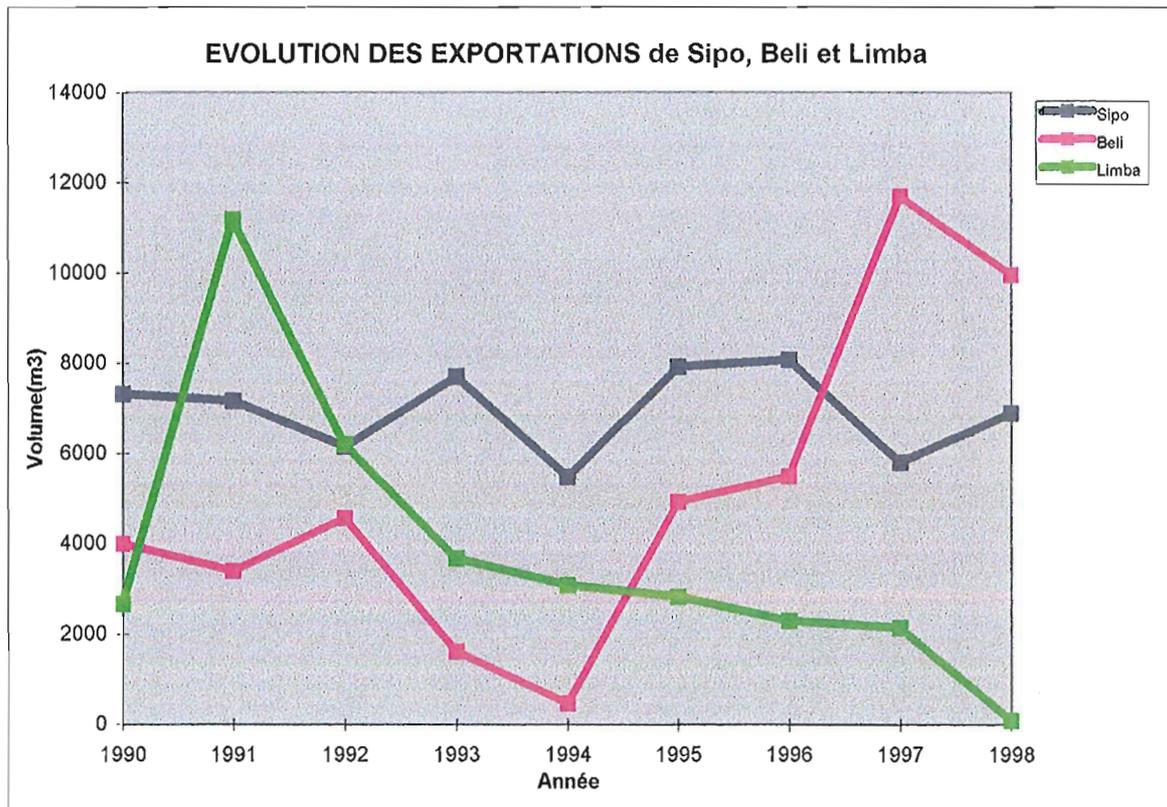
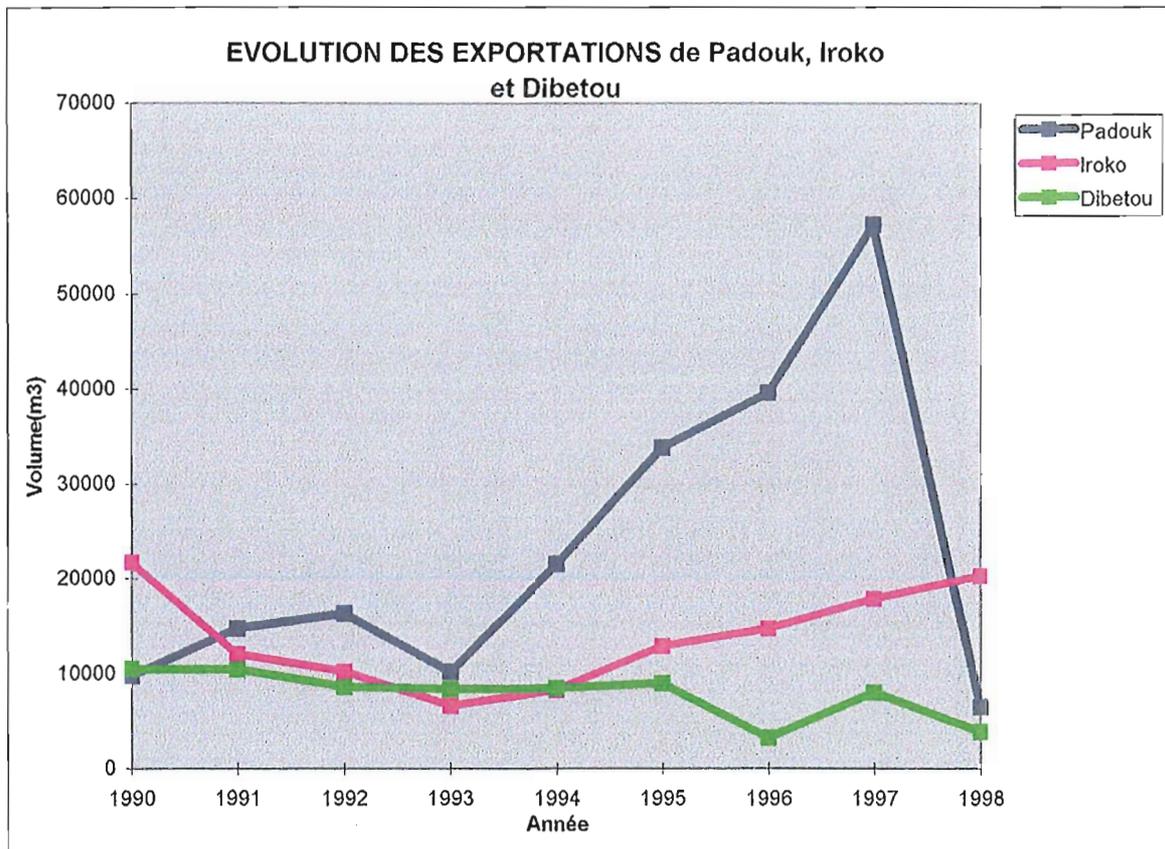
N° Ordre	Essences	1994	1995	N° Ordre	Essences	1996	1997	N° Ordre	Essences	1998*
1	OKOUME	1 327 957	1 555 961	1	OKOUME	1 728 801	1 900 743	1	OKOUME	803 907
2	OZIGO	157 308	157 268	2	OZIGO	115 428	135 795	2	OZIGO	42 871
	<b>Sous/total</b>	<b>1 485 265</b>	<b>1 713 230</b>	3	<b>Sous/total</b>	<b>1 844 230</b>	<b>2 036 538</b>	3	<b>S/TOTAL</b>	<b>846 778</b>
4	KEVAZINGO	41 653	70 037	4	PADOUK	39 552	57 292	4	PADOUK	60 471
5	BAHIA	32 368	47 182	5	KEVAZINGO	42 490	55 502	5	KEVAZINGO	53 813
6	MOABI	32 572	44 390	6	IGAGANGA	26 904	46 443	6	BILINGA	45 031
7	PADOUK	21 485	33 741	7	BILINGA	26 053	45 395	7	BAHIA	38 166
8	GOMBE	24 674	27 595	8	ANDOUNG	7 350	36 153	8	MOABI	32 062
9	AGBA	18 660	27 308	9	MOABI	31 449	35 242	9	AGBA	27 393
10	IGAGANGA	26 125	26 675	10	ILOMBA	3 672	30 861	10	IROKO	20 252
11	NIANGON	10 968	25 968	11	BAHIA	19 416	29 286	11	TALI	19 093
12	DOUKA	20 115	20 516	12	AIELE	21 298	28 174	12	MOVINGUI	16 008
13	MOVINGUI	19 080	19 059	13	GOMBE	21 859	25 058	13	DOUKA	14 725
14	AIELE	2 043	12 909	14	MOVINGUI	17 813	20 833	14	IGAGANGA	13 859
15	IROKO	8 237	12 823	15	AGBA	16 932	20 300	15	SAPELLI	12 500
16	OVENGKOL	8 608	10 533	16	TALI	5 938	19 041	16	AWOURA	11 447
17	DIBETOU	8 428	8 923	17	IROKO	14 658	17 849	17	NIANGON	10 524
18	AZOBE	12 417	8 518	18	FARO	6 435	17 139	18	IZOMBE	10 167
19	TALI	8 061	8 273	19	ALONE	6 233	15 874	19	BELI	9 949
20	SIPO	5 465	7 905	20	DOUKA	11 082	14 632	20	OVENGKOL	9 175
21	DOUSSIE	5 021	7 560	21	NIANGON	15 998	14 360	21	AZOBE	9 118
22	ACAJOU	5 302	7 510	22	BELI	5 479	11 688	22	ACAJOU	7 634
23	KOTIBE	6 211	7 367	23	FROMAGER	2 089	10 299	23	DOUSSIE	6 992
24	SAPELLI	6 905	7 228	24	IZOMBE	3 663	9 956	24	SIPO	6 885
25	KAYA	4 560	6 397	25	OVENGKOL	9 741	9 594	25	GOMBE	6 874
26	IZOMBE	5 177	4 942	26	KAYA	5 899	8 747	26	ANDOUNG	6 412
27	BELI	461	4 914	27	ACAJOU	6 709	8 012	27	EYONG	6 243
28	LONGUI	848	4 057	28	DIBETOU	3 216	7 972	28	KAYA	5 320
29	TIAMA	2 741	3 754	29	EYONG	8 191	7 622	29	FROMAGER	4 415
30	BOSSE	3 179	3 573	30	DOUSSIE	6 905	7 030	30	TIAMA	4 327
31	ANDOUNG	18 481	3 542	31	AZOBE	5 837	6 665	31	AIELE	4 048
32	BUBINGA	1 980	3 352	32	EBIARA	643	6 291	32	DIBETOU	3 831
33	BILINGA	3 571	3 010	33	SIPO	8 067	5 779	33	KOTIBE	3 770
34	LIMBA	3 070	2 805	34	KOTIBE	4 121	5 392	34	ALONE	3 713
35	KOSSIPO	1 809	2 459	35	SAPELLI	6 598	5 142	35	ILOMBA	3 296
36	AWOURA		2 234	36	LONGUI	3 987	4 783	36	EBIARA	2 676
37	PAO ROSA	1 388	1 922	37	EKOUNE	7 607	4 219	37	BOSSE	2 522
38	EYONG	987	1 893	38	TIAMA	2 426	4 033	38	KOSSIPO	2 158
39	OZOUGA		1 586	39	ONZABILI	706	3 553	39	LONGUI	1 836
40	PACHYLOBA	669	1 470	40	LONGUI BLA	503	2 945	40	GHEOMBI	1 328
41	EBIARA	668	1 417	41	OLON	632	2 652	41	PAO ROSA	1 324
42	ANDEM	595	1 334	42	KOSSIPO	1 160	2 148	42	ANDEM	1 255
43	NIOVE	1 371	1 195	43	LIMBA	2 280	2 121	43	PACHYLOBA	1 128
44	NAGA	205	1 166	44	BOSSE	2 374	2 115	44	ZINGANA	1 078
45	OLON	3 728	1 101	45	GEOMBI	25	2 015	45	OLON	878
46	FARO	11 386	980	46	NIOVE	664	1 980	46	NIOVE	756
47	ZINGANA	1 184	861	47	GHEOMBI		1 917	47	ACUMINATA	263
48	ILOMBA	2 290	813	48	TCHITOLA	104	1 833	48	TCHITOLA	233
49	ISSOMBO		711	49	PAO	1 335	1 573	49	ONZABILI	226
50	GEOMBI	992	631	50	ANDEM	1 356	1 447	50	WENGE	189
51	ALONE	2 916	496	51	PACHYLOBA	1 322	1 424	51	ETIMOE	168
52	ALUMBI		482	52	AWOURA	152	645	52	AGBA ROUG	89
53	WENGE	39	401	53	ACUMINATA	228	486	53	LONGUI BLA	86
54	ONZABILI	535	383	54	ZINGANA	556	301	54	LIMBA	86
55	OKAN		361	55	WENGE	268	282	55	MUKULUNGU	83
56	ACUMINATA	194	289	56	BUBINGA	2 795	214	56	IATANDZA	68
57	SORRO	62	182	57	SORRO		148	57	EKOUNE	44
58	EKOUNE	33	177	58	OKAN	19	126	58	EBANA	20
59	DABEMA		126	59	ISSOMBO	411	116	59	AKATIO	20
60	ETIMOE	26	120	60	ETIMOE	189	95	60	OKAN	15
61	ALEP		97	61	BODIAO	142	51	61	EKABA	14
62	GHEOMBI	406	82	62	EVENE	44	43	62	FARO	10
63	LONGUI BLA	9	68	63	ANGUEK		32	63	LONGUI ROL	9
64	MUKULUNGU		51	64	LONGUI ROU	20	19	64	YATAZA	6
65	BENZI	19	50	65	OBOTO		16	65	BENZI	6
66	OGOUE		48	66	AFO	25	15	66	AFO	3
67	TCHITOLA	24	27	67	IATANDZA	25	11	67	SORRO	2
68	ANGUEK		19	68	EBANA		3	68	ANGUEK	
69	LONGUI ROU	18	18	69	ANIEGBE	102		69	BODIAO	
70	AFO	3		70	BIBOLO	58		70	BUBINGA	
71	EBANA	2		71	DABEMA	110		71	EVENE	
72	EKABA	1 104		72	EKABA	91		72	GEOMBI	
73	IATANDZA	49		73	IDEWAS	732		73	ISSOMBO	
74	IDEWAS	4		74	NAGA	562		74	OBOTO	
	<b>Sous/total</b>	<b>401 178</b>	<b>507 814</b>		<b>Sous/total</b>	<b>445 301</b>	<b>682 983</b>		<b>Sous/total</b>	<b>508 097</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 886 443</b>	<b>2 220 843</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 289 630</b>	<b>2 775 000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 362 875</b>

\* chiffres des 9 premiers mois

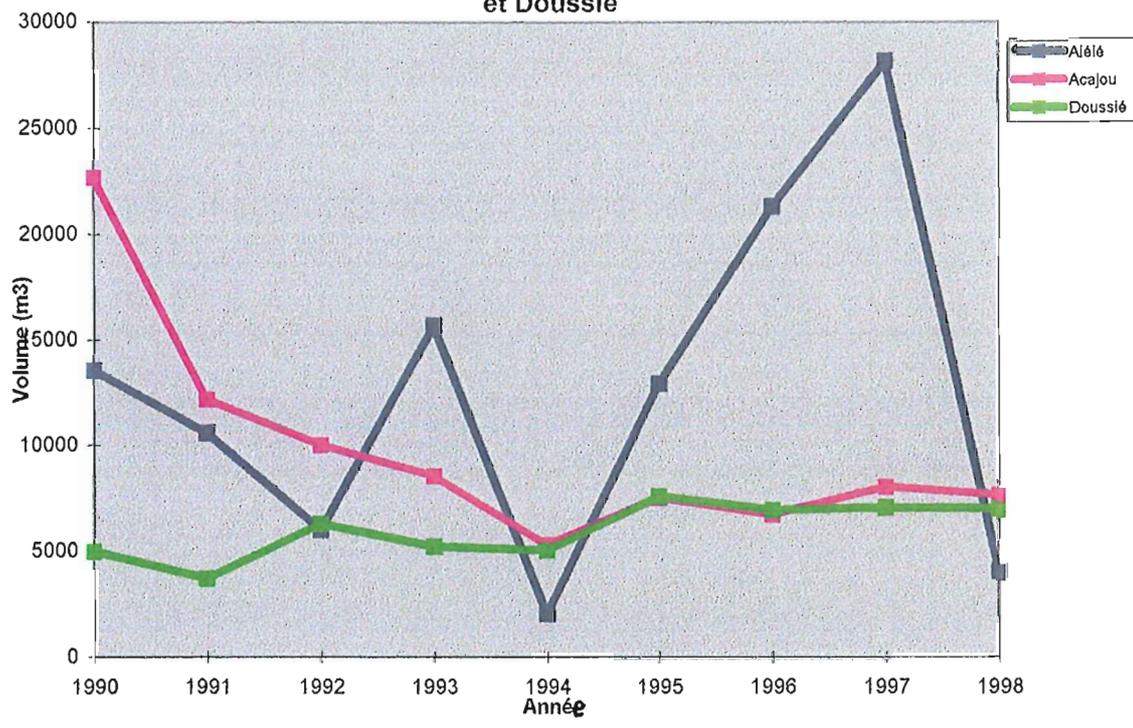
### EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE L'Okoumé et de l'Ozigo







EVOLUTION DES EXPORTATIONS de Aiélé, Acajou et Doussié



Evolution des exportations du MOABI, KEVAZINGO et BAHIA

